



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 1008-09-14

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 1008-09-14 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019. Ce projet de règlement vise à modifier les restrictions relatives au stationnement sur la rue Boardman et à augmenter par ailleurs les amendes en cas d'infractions à certaines dispositions concernant le stationnement.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 12 juin 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier